



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie) 13-17 octobre 2019



Conseil directeur
Point 13

CL/205/13-R.1
7 octobre 2019

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

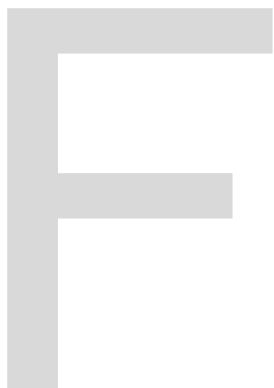
Aperçu des résultats et des recommandations

Le présent rapport donne un aperçu des onze (11) réunions spécialisées organisées par l'UIP entre mai et septembre 2019.

Quatre (4) de ces réunions ont été de portée mondiale, et sept (7) de portée régionale. Elles ont traité d'un large éventail de questions, notamment la santé, la sécurité, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, le développement durable, les changements climatiques et la participation des jeunes.

Ces réunions ont été tenues dans dix (10) pays.

Le texte intégral des rapports établis pour certaines de ces réunions spécialisées, y compris des documents faisant état des résultats pertinents, est accessible sur la page suivante du site web de l'UIP : <https://www.ipu.org/fr/evenements/evenements-passes>.



#IPU141

Objectif stratégique 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Engagement parlementaire dans les travaux du Conseil des droits de l'homme

Titre :	<i>Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action</i>
Date :	24-26 juin 2019
Lieu :	Office des Nations Unies à Genève (Suisse)
Organisateurs :	UIP et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Objectif :	Le séminaire a fait le point sur les mesures prises par les commissions parlementaires des droits de l'homme pour mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. Les participants ont envisagé de nouvelles possibilités de renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme à la lumière d'exemples intéressants d'engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme. Ils se sont également attachés à trouver des moyens de renforcer les synergies entre les parlements et les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.
Participation :	87 participants – dont 63 parlementaires (25 % de femmes) – de 35 pays
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/file/7260/download

Principales conclusions et recommandations

1. Participer à toutes les étapes de la procédure de présentation de rapports devant le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU.
2. Transposer dans la législation nationale les obligations internationales relatives aux droits de l'homme grâce à l'adoption de lois pertinentes visant à promouvoir et protéger les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que par l'examen proactif des lois en vigueur dans le but de garantir leur alignement sur les normes et les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme.
3. Envisager qu'un membre de l'opposition préside la commission parlementaire des droits de l'homme (comme c'est le cas dans les pays du Commonwealth pour la Commission des comptes publics).
4. Envisager l'adoption d'un plan d'action parlementaire contribuant à la mise en œuvre pleine et entière des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 et l'organisation d'auditions parlementaires régulières consacrées aux ODD.
5. Veiller à ce que les parlementaires soient libres de s'acquitter de leur mission sans peur des représailles et d'alerter le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP (hrteam@ipu.org) de toute situation faisant courir un risque à un parlementaire.

* * *

Objectif stratégique 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Titre :	<i>L'engagement des parlements dans la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région du Sahel</i>
Date :	12–14 juin 2019
Lieu :	Assemblée nationale du Niger à Niamey (Niger)
Organisateurs :	Assemblée nationale du Niger, UIP, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Objectif :	La conférence régionale avait pour objectif d'aider les parlements nationaux à mieux comprendre leur rôle dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et à s'attaquer aux conditions menant au terrorisme, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires propres au contexte régional.
Participation :	50 parlementaires de 10 pays
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/conference-regionale-uip-onu-pour-les-pays-de-la-region-du-sahel-lengagement-des-parlements-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-les

Principales conclusions et recommandations

1. L'insécurité résultant des conflits armés, du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée rendent les pays du Sahel de plus en plus vulnérables, limitant ainsi les possibilités de développement. Des efforts concertés de la part des gouvernements et des parlements sont nécessaires de toute urgence pour relever plus efficacement ces défis.
2. Les parlementaires sont également encouragés à adopter des lois adéquates pour soutenir les victimes du terrorisme, en tenant compte de toutes les réparations dont les victimes peuvent avoir besoin. Ces lois doivent également contenir des dispositions pour protéger les victimes et leur donner les moyens de se réinsérer dans la société. En ce sens, les parlementaires sont en outre invités à travailler avec les communautés pour éliminer la stigmatisation des victimes.
3. Au-delà de leur rôle institutionnel, les parlements sont invités à trouver des solutions locales aux conditions qui mènent au terrorisme afin d'avoir un réel impact sur le terrain et au sein de leurs communautés. Le rôle des communautés est très important dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. En ce sens, les parlements doivent mettre en valeur le rôle des autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que d'autres acteurs clés locaux. En particulier, les participants reconnaissent l'importance de s'appuyer sur le rôle et la légitimité des chefs religieux pour en faire des acteurs à part entière de sensibilisation et de prévention en appui à l'action des États et des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Ils reconnaissent également l'importance de valoriser l'implication des chefs religieux dans la prévention en termes de production d'éléments de contre-discours. Les réalités locales doivent être prises en compte afin de renforcer le respect pour les cultures locales et leurs valeurs. À cet égard, les participants ont accueilli favorablement la présentation du "Manuel de bonnes pratiques en matière de résilience communautaire face à la radicalisation et à l'extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel" du BLT.

4. Près de deux tiers (65 %) de la population des pays du Sahel a moins de 25 ans. De ce fait, les participants ont porté une attention particulière à la radicalisation et au recrutement terroriste parmi les jeunes. Il est crucial que les parlementaires fassent tout leur possible pour soutenir des politiques publiques visant à lutter contre le chômage des jeunes et offrir des alternatives aux jeunes par le biais de formations professionnelles et de programmes sportifs et culturels. À cet égard, l'éducation doit être au centre de la lutte contre le terrorisme.
5. Les parlements sont invités à promouvoir l'autonomisation et l'implication active des femmes dans les prises de décisions et l'élaboration de stratégies, de plans d'action et d'initiatives en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, notamment en tenant compte des actes de violence sexuelle et sexiste.

* * *

Titre :	<i>Séminaire régional sur la mobilisation des Parlements de la région Pacifique pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU</i>
Date :	18-20 septembre 2019
Lieu :	Wellington (Nouvelle-Zélande)
Organisateurs :	Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande et UIP, avec le financement du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies (UNODA) et le soutien du Comité établi par le Conseil de sécurité de l'ONU suite à l'adoption de la résolution 1540 (2004).
Objectif :	Le séminaire avait pour principal objectif de sensibiliser les parlementaires de la région à la menace que représentent les armes de destruction massive (ADM) dans la région Pacifique et de renforcer leur connaissance de la résolution. Il visait également à encourager les parlementaires à mettre en place des stratégies de gestion du commerce en vue de protéger la sécurité, les relations commerciales et la réputation internationale des pays concernés, et à définir des mesures visant à instaurer la confiance afin de promouvoir le commerce, la croissance économique et le développement.
Participation :	Plus de 50 participants, dont 30 parlementaires et membres du personnel parlementaire, de 10 pays et deux territoires
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-les-parlements-et-la-mise-en-oeuvre-de-la-resolution-1540-du-conseil-de-securite-de-lonu

Principales conclusions et recommandations

1. Les parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU de par leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation.
2. Les parlementaires qui ont participé au séminaire doivent s'employer à faire connaître la résolution dans leurs pays respectifs.
3. Des synergies entre la résolution 1540 et les Objectifs de développement durable (ODD) ont été soulignées.
4. Les pays et territoires de la région Pacifique doivent adapter leurs stratégies pour s'acquitter des obligations qui découlent de la résolution à leurs spécificités nationales.
5. Les petits États du monde sont confrontés aux mêmes enjeux que les pays et territoires de la région Pacifique dans le cadre de la mise en œuvre la résolution 1540. L'échange des pratiques efficaces et innovantes est un bon moyen de veiller à ce que les obligations qui découlent de la résolution soient honorées.
6. La mise en œuvre de la résolution 1540 permettra la réalisation non seulement d'actions pertinentes en vertu de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale (septembre 2018), mais aussi d'autres priorités régionales et mondiales pour le développement durable, la santé et la sécurité.
7. La mise en œuvre de la résolution 1540 permettra également d'être plus efficace et de renforcer la gouvernance actuelle, les cadres législatifs et les structures chargées de faire appliquer la loi.
8. Le dialogue et l'engagement parlementaire sur les questions relatives à la résolution 1540 doivent être renforcés et approfondis au niveau régional.
9. Les parlementaires doivent pouvoir renforcer leurs capacités pour s'acquitter de leurs fonctions dans le contexte de la résolution 1540.

* * *

Titre :	<i>Le rôle des parlementaires dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région Asie-Pacifique</i>
Date :	1 ^{er} -3 octobre 2019
Lieu :	Majestic Hotel, Kuala Lumpur (Malaisie)
Organisateurs :	Chambre des représentants de la Malaisie, UIP, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)
Objectif :	La conférence régionale avait pour objectif général d'aider les parlements nationaux à mieux comprendre le rôle qui leur revient dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et les conditions qui le favorisent, en portant une attention particulière aux priorités propres à la région.
Participation :	69 participants de 18 pays
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/atelier-de-renforcement-des-capacites-sur-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-lextremisme-violent-pour-le-groupe-asie-pacifique

Principales conclusions et recommandations

1. Les parlementaires ont souligné que les conflits non résolus dans la région étaient intrinsèquement liés au terrorisme et à l'extrémisme violent. Aussi, pour que la lutte contre le terrorisme soit efficace, il est essentiel que ces conflits soient résolus de manière pacifique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et en coopération avec les gouvernements nationaux et la communauté internationale.
2. Les participants ont souligné l'importance d'assurer une sécurité et une gestion des frontières efficaces pour prévenir les mouvements terroristes. À cet effet, des législations adéquates doivent être adoptées pour que les données des passagers puissent être collectées, transmises, utilisées, conservées, échangées et protégées de manière responsable (renseignements préalables concernant les voyageurs [API] et données des dossiers passagers [PNR]), dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et en vue de combattre, détecter et examiner les infractions terroristes et les déplacements liés à ces infractions. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'harmoniser les efforts en matière de sécurité et gestion des frontières avec les pays voisins et de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme, et notamment au droit au respect de la vie privée et à la protection des données. À cet égard, les parlements pourront profiter de l'assistance juridique offerte par le Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements.
3. En tant que représentants des peuples et d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement, les parlementaires jouent un rôle de premier plan dans la prévention de l'extrémisme. Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit prévoir des stratégies préventives en vue d'éliminer les conditions qui amènent des personnes à rejoindre un groupe terroriste ou extrémiste. Les parlements doivent veiller, avec le soutien du Programme conjoint UIP-ONU, à ce que l'ensemble de la société se mobilise pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, c'est-à-dire la société civile, les collectivités locales, les chefs religieux, le secteur privé, les femmes et les organisations de jeunes. En outre, les parlements doivent s'assurer que les gouvernements se penchent sur les conditions propices au terrorisme et qu'ils adoptent des politiques pour promouvoir la bonne gouvernance et offrir des opportunités socioéconomiques et de formation.

4. Les sites religieux et les lieux de culte sont de plus en plus souvent la cible des terroristes dans le monde et en particulier dans la région Asie-Pacifique. Le dialogue interreligieux et interculturel est essentiel pour promouvoir la tolérance et l'entente entre les communautés. Les chefs religieux peuvent contribuer pour beaucoup à instaurer la confiance et à combattre l'incitation à la haine et l'intolérance. À cet égard, les parlementaires sont appelés à solliciter un engagement plus actif de la part des chefs religieux, lorsqu'il y a lieu, pour qu'ils expriment leur rejet des idéologies violentes en mettant en avant les valeurs pacifiques de leurs religions et en luttant contre les mauvaises représentations et interprétations qui sont faites des religions. Par ailleurs, les lieux de culte et les sites religieux font partie de l'héritage culturel des pays. Des mesures doivent être prises pour empêcher les attaques terroristes visant à détruire des objets et lieux ayant un intérêt religieux.

5. Enfin, nous nous réjouissons beaucoup de la mise en œuvre du Programme conjoint UIP-ONU, qui vise à réduire le déficit de mise en œuvre des résolutions internationales dans les législations nationales, et nous considérons cet instrument comme une base sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour mettre en pratique les conclusions finales de la Conférence régionale. Au vu de ce qui précède, nous demandons aux participants du Programme conjoint UIP-ONU de nouer un dialogue permanent avec les parlementaires, notamment par le biais de la plateforme web, et de se renseigner périodiquement sur l'état de la mise en œuvre du document final et sur les mesures prises au niveau national.

* * *

Objectif stratégique 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Titre :	<i>Réunion du Quintette de l'UIP à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP</i>
Date :	30 juin 2019
Lieu :	Siège de l'UIP, Genève (Suisse)
Organisateurs :	UIP
Objectif :	Mesurer les résultats obtenus suite aux Assemblées de l'UIP et donner une orientation aux travaux de l'Organisation
Participation :	34 participants
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2019-07/luip-celebration-130e-anniversaire-loccasion-de-la-journee-international-du-parlementarisme

Principales conclusions et recommandations

Le Quintette de l'UIP s'est réuni pour la première fois, en présence de la Présidente et du Secrétaire général de l'UIP ainsi que des Présidents des dernières et prochaines Assemblées (138^e, 140^e et 141^e Assemblées). Cette réunion a été organisée à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP – dont la date coïncidait avec celle de la Journée internationale du parlementarisme – pour célébrer le parlement en tant qu'institution ainsi que toutes les générations de parlementaires qui ont œuvré et œuvrent encore pour la paix et la compréhension en des temps difficiles. Il a été relevé qu'avec 180 Parlements membres d'ici à la fin de 2019, les Membres de l'UIP se rapprochaient de l'objectif d'universalité.

Les recommandations suivantes ont été formulées dans le cadre de cette réunion :

- Faire en sorte que la réunion du Quintette devienne une réunion régulière.
- Instaurer un format plus dynamique pour le Dialogue des Présidents de parlement à Belgrade – pas de documents, des sujets plus diversifiés
- Communiquer le compte rendu des débats du Quintette au Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra à Vienne en août 2020, en prévision de sa prochaine réunion en novembre.
- Aborder davantage de questions relatives à l'action humanitaire ; cette proposition sera ajoutée à l'ordre du jour du Dialogue des Présidents.
- Renforcer la capacité de médiation de l'UIP tout en veillant à éviter les ingérences.
- Soutenir les préparatifs de la Conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique, qui sera convoquée par l'ONU et l'UIP en mai 2022.
- Envisager la création d'un groupe de travail sur les sanctions politiques et collaborer avec les organisations parlementaires régionales pour adopter une approche similaire.
- Accroître la participation des groupes géopolitiques aux travaux de l'UIP, en particulier à la préparation et au suivi des Assemblées de l'UIP.
- Renforcer le Fonds de solidarité de l'UIP.
- Chercher des moyens de rapidement prendre position face aux questions politiques majeures au niveau international et d'adopter des décisions pertinentes et sans délai dans ce contexte.

* * *

Objectif stratégique 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Titre :	Sixième Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires sur le thème <i>Réaliser les ODD et l'autonomisation des jeunes en œuvrant pour le bien-être</i>
Date :	9 et 10 septembre 2019
Lieu :	Asunción (Paraguay)
Organisateurs :	UIP et Congrès du Paraguay
Objectif :	Faire connaître les bonnes pratiques et coordonner l'action pour accélérer la mise en œuvre des ODD en mettant en avant la réactivité des jeunes, le bonheur et le bien-être. Autonomiser les jeunes parlementaires grâce à la formation et à la création de réseaux.
Participation :	Près de 100 jeunes parlementaires (40 % de femmes) de 40 pays. Âge moyen des parlementaires : 38 ans.
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/file/7756/download

Principales conclusions et recommandations

"Si le bonheur est une priorité dans notre vie privée, il doit aussi en être une dans nos politiques publiques."

À Asunción, des jeunes parlementaires du monde entier ont appelé à ce que l'objectif universel du bonheur soit pris en compte dans les politiques publiques. Ainsi, les États aligneraient mieux leurs efforts en matière de développement sur les ODD, ce qui favoriserait la mise en œuvre de ces objectifs. Dans cette perspective, les parlementaires ont préconisé les mesures suivantes :

1. Délaisser le produit intérieur brut (PIB) au profit de méthodes de mesure plus globales et avant-gardistes qui tiennent compte de tous les groupes démographiques, en particulier des jeunes.
2. Soutenir l'adoption, dans les pays concernés, de méthodes de mesure du bien-être adaptées aux besoins nationaux et locaux et veiller à l'inclusion du public, de la société civile, du milieu universitaire, des groupes de jeunes et d'autres intervenants dans le processus d'établissement des définitions et indicateurs du bien-être.
3. Promouvoir l'application d'une perspective de bien-être dans le cycle politique, de la conception et mise en œuvre de lois et politiques à leur suivi, évaluation et adaptation. Veiller à ce que les jeunes parlementaires disposent de points d'entrée leur permettant d'agir et d'être impliqués dans le processus budgétaire, dans l'établissement ou le renforcement de structures institutionnelles sur le bien-être (telles que des commissions parlementaires, des commissaires et des ministères) et dans les actions de contrôle parlementaire.
4. Développer le capital humain et renforcer le bien-être en s'attachant à réduire les inégalités, à améliorer l'emploi, l'éducation et la santé des jeunes, à redoubler d'efforts en faveur de l'égalité des sexes et à entretenir les relations sociales et communautaires.

Les participants sont également convenus que, pour susciter ces changements, il fallait non seulement autonomiser plus de jeunes, mais aussi autonomiser davantage ceux qui sont déjà en fonction. À cet effet, un nouveau type d'activités est venu s'ajouter à celles généralement organisées par l'UIP pour les jeunes, en vue de renforcer leurs compétences pratiques dans le domaine politique. Aussi, la Conférence a également compris un "café du mentorat" et des pôles de formation sur le leadership politique et la communication.

Objectif stratégique 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Titre :	<i>Deuxième séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable pour les Parlements de la région Asie-Pacifique</i>
Date :	27 et 28 mai 2019
Lieu :	Grand Khoural de l'État, Oulan-Bator (Mongolie)
Organisateurs :	UIP et Grand Khoural de l'État
Objectif :	Permettre aux parlements de rendre compte de leur état d'avancement dans la mise en œuvre des ODD et assurer le suivi des recommandations formulées lors du premier séminaire organisé dans la région, à savoir en 2017 au Viet Nam.
Participation :	50 parlementaires de 17 pays, membres du personnel parlementaire et représentants d'ambassades
Rapport complet :	www.ipu.org/event/second-regional-seminar-asia-pacific-region-parliaments-achieving-sustainable-development-goals/documents

Principales conclusions et recommandations

Les participants ont élaboré les principales stratégies, actions et recommandations suivantes pour promouvoir l'engagement parlementaire en faveur des ODD dans la région Asie-Pacifique :

1. Les connaissances et la sensibilisation sur les ODD doivent être renforcées au sein des parlements au moyen de formations et de séminaires. Les parlementaires et le personnel parlementaire pourront ainsi développer leurs compétences et prendre des décisions éclairées sur les mesures pratiques qu'ils doivent mettre en place pour faire progresser et suivre la mise en œuvre des ODD.
2. Chaque parlement doit trouver des moyens efficaces d'obliger le gouvernement à rendre des comptes sur la mise en œuvre des ODD. Des mécanismes de contrôle, tels que des séances de questions parlementaires, des auditions devant les commissions, des enquêtes et des rapports, doivent être mis à profit pour évaluer l'impact concret des politiques et programmes des gouvernements.
3. En tant que représentants élus du peuple, les parlementaires ont la mission importante d'établir le contact et d'ouvrir le dialogue avec les populations marginalisées, en particulier les femmes et les jeunes. Ils doivent également veiller à ce que les politiques publiques se nourrissent des aspirations des citoyens dont elles affectent la vie.
4. Garantir une éducation de qualité est essentiel pour réaliser tous les ODD et briser le cycle de la pauvreté. Les parlements doivent soutenir des mécanismes et des mesures de financement visant à promouvoir une éducation de qualité et à assurer à tous un accès équitable à l'éducation.
5. Les parlements doivent soutenir les efforts visant à renforcer la volonté politique et l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle et de systèmes de santé durables. Ils doivent s'attacher à fournir des données permettant d'identifier les groupes marginalisés et désavantagés, et adopter des cadres juridiques facilitant l'accès de tous à des services de santé de qualité et à une protection financière.
6. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, les parlements doivent contribuer à l'instauration d'une culture de prévention et promouvoir une transition vers une économie inclusive, à faibles émissions de carbone et qui utilise les ressources de manière rationnelle. Les parlements doivent coopérer pour mettre en commun leurs connaissances et expériences sur les mesures visant à réduire les risques liés au climat et les catastrophes qui peuvent en découler.

Titre :	<i>Séminaire régional sur la réalisation des Objectifs de développement durable pour le Groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP</i>
Date :	5 et 6 juin 2019
Lieu :	Palácio de São Bento (Assemblée de la République), Lisbonne (Portugal)
Organisateurs :	UIP et Assemblée de la République du Portugal
Objectif :	Faisant suite à la première réunion organisée en Israël en 2018, le séminaire avait pour objectif de définir les nouveaux défis et opportunités que rencontrent les parlements du Groupe des Douze Plus de l'UIP dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Les participants se sont penchés en particulier sur l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).
Participation :	23 parlementaires (52 % de femmes) de 11 pays, et membres du personnel parlementaire
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/seminaire-regional-sur-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-pour-le-groupe-geopolitique-des-douze-plus-de-luip

Principales conclusions et recommandations

Les participants ont mis en avant les approches suivantes pour renforcer l'engagement parlementaire en faveur de l'innovation et la technologie et pour promouvoir l'action dans le domaine de la santé :

1. L'innovation doit être au service des citoyens pour améliorer le bien-être et accroître la durabilité. Des mesures sont nécessaires pour faire en sorte que la science et la recherche se traduisent par des solutions concrètes qui répondent aux besoins de la population.
2. L'innovation et les technologies ont un impact social important, mais peuvent également représenter des risques pour le secteur de l'emploi. Les parlements doivent promouvoir des politiques d'emploi et d'éducation tournées vers l'avenir. Ils doivent allouer des ressources adéquates pour atténuer ces risques et remédier aux inégalités qui résultent des nouvelles technologies.
3. La promotion de l'innovation et des technologies doit être prise en compte dans les stratégies et politiques environnementales. S'agissant des secteurs de l'énergie et des transports, les parlements ont également un rôle important à jouer dans l'élaboration d'un cadre juridique et politique favorable - condition préalable qui est essentielle pour améliorer la durabilité et relever les défis environnementaux actuels.
4. La pauvreté et les inégalités, y compris l'inégalité entre les sexes, jouent un rôle déterminant en ce qui concerne la santé et le bien-être. Les politiques de santé doivent s'accompagner de politiques sociales et de protections juridiques adéquates du droit à la santé et des autres droits de l'homme.
5. La viabilité des systèmes de santé est une question urgente et les dépenses à la charge des patients représentent toujours un fardeau financier important pour de nombreuses personnes dans la région. Les parlements doivent adopter une approche multisectorielle de la santé en vue de s'attaquer à ses facteurs déterminants sous-jacents - notamment la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, l'alimentation, l'eau et l'assainissement - et de promouvoir des mesures préventives.

6. Les parlements doivent revoir les politiques de santé pour s'assurer qu'elles tiennent compte comme il se doit des questions et des besoins émergents, en particulier pour assurer un vieillissement en bonne santé, un bon état de santé mentale et une résistance aux antibiotiques. La couverture territoriale en établissements et en personnel de santé reste également un défi majeur en Europe. Les politiques territoriales, la télémédecine et les stratégies relatives au personnel de santé peuvent améliorer l'accès à la santé en dehors des grands centres urbains.
7. Le leadership est un facteur essentiel de progrès. Les parlements doivent s'engager de manière cohérente et à long terme dans la mise en œuvre des ODD. L'échange d'expériences et le partage des meilleures pratiques contribuent à la sensibilisation et à la création de synergies entre les parties prenantes concernées et dans toute la région. Les parlements sont encouragés à promouvoir la collaboration entre les acteurs publics et privés, à lancer des débats publics sur les ODD, et à participer à des plates-formes parlementaires telles que celles mises en place par l'UIP.

* * * * *

Titre :	<i>Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable</i>
Date :	12-14 juin 2019
Lieu :	Beijing (Chine)
Organisateurs :	UIP et Assemblée populaire nationale de Chine
Objectif :	Permettre aux parlements de pays en développement d'intensifier la coopération interrégionale, renforcer les capacités des parlements s'agissant de la mise en œuvre des ODD, et promouvoir l'apprentissage mutuel.
Participation :	30 parlementaires de huit pays et membres du personnel parlementaire
Rapport complet :	s.o.

Principales conclusions et recommandations

Le séminaire interrégional a souligné l'importance des actions suivantes pour contribuer à la réalisation des ODD :

1. Il est essentiel de promouvoir le bien-être et le respect mutuel. Pour que les objectifs communs de développement durable puissent être efficacement mis en œuvre, il convient d'adopter une approche axée sur les êtres humains, qui tient compte de l'état de droit et de l'équité entre les peuples et qui promeut la stabilité en faveur de la paix.
2. Le développement durable doit être envisagé en tant qu'optimisation du système interne d'un pays. Afin de veiller à ce que les progrès bénéficieront à tous, il est important de lutter contre les déséquilibres, de renforcer la coopération économique mutuellement bénéfique et le multilatéralisme, et d'améliorer la coordination des politiques macroéconomiques.
3. Les pays ne peuvent relever seuls les défis interdépendants tels que la lutte contre les changements climatiques. Il faut promouvoir le multilatéralisme et veiller davantage aux intérêts partagés et au développement commun. Grâce aux échanges interrégionaux, les pays apprennent non seulement différents moyens de faire progresser la réalisation du développement durable et de renforcer la coopération, mais aussi les spécificités et les besoins d'autres pays.
4. Les organes législatifs sont primordiaux pour atteindre les ODD. Grâce à leurs fonctions clés, ils peuvent déployer des actions efficaces en vue de l'éradication des inégalités et de la promotion d'un développement global au profit de tous. Le développement est réalisé par et pour les peuples, qui doivent se partager ses fruits en ne laissant personne de côté.
5. Sachant que les changements climatiques constituent une grave menace qui nous concerne tous et que l'agriculture est peut-être l'une des causes de ce phénomène, les pays doivent réduire leurs émissions de gaz et adopter des solutions innovantes, en particulier dans les domaines de l'agriculture écologique, de l'agriculture qui tient compte des besoins nutritionnels, de l'agriculture numérique et de l'agriculture résiliente aux changements climatiques. La coopération agricole internationale est essentielle pour atteindre les ODD.
6. Les parlements doivent se soucier tout particulièrement de l'égalité des sexes et veiller à ce que la législation existante soit dûment mise en œuvre pour protéger les droits des femmes. Les femmes doivent jouir des mêmes droits que les hommes. Des mesures doivent être prises pour autonomiser les femmes résidant dans des zones rurales et défavorisées et garantir leur participation à l'économie.

Titre :	<i>Quatrième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des Objectifs de développement durable</i>
Date :	1 ^{er} et 2 septembre 2019
Lieu :	Majlis du Peuple, Malé (Maldives)
Organisateurs :	UIP et Majlis du Peuple
Objectif :	Permettre aux Présidents de parlement d'Asie du Sud de rendre compte de leur état d'avancement dans la mise en œuvre des ODD et assurer le suivi des recommandations formulées lors des trois sommets précédents.
Participation :	Six Présidents de parlement, trois Vice-Présidents de parlement et plus de 15 parlementaires et membres du personnel parlementaire et du corps diplomatique
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/quatrieme-sommet-des-presidents-de-parlement-dasie-du-sud-sur-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable

Principales conclusions et recommandations

Le Sommet a débouché sur l'adoption d'une déclaration prévoyant les stratégies, recommandations et engagements suivants pour renforcer l'engagement parlementaire en faveur des ODD en Asie du Sud :

1. Les parlements jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des ODD et doivent donc s'attacher à exercer leurs fonctions clés également sous l'angle du développement durable. Des cadres de suivi périodique de l'action des gouvernements doivent être définis, et les auditions parlementaires, les séances de questions et les rapports pléniers doivent être mieux exploités pour contrôler les mesures prises en faveur des ODD.
2. Les parlements doivent s'attacher à lutter contre les inégalités et les différences de rémunération. Ils peuvent contribuer pour beaucoup à combattre les critères et facteurs sociaux et économiques qui empêchent les femmes de faire partie de la population active. Ils doivent promouvoir des mesures en faveur de l'égalité au travail et remédier aux causes profondes de la sous-représentation des femmes, notamment en renforçant l'égalité des sexes dans les lois et les programmes et en lançant des initiatives propres à améliorer la participation des femmes à la vie politique ainsi que leur accès à des postes de direction.
3. Il convient d'investir pour que les jeunes puissent remédier aux difficultés auxquelles ils sont confrontés pour accéder au marché du travail et à des emplois décents. Les parlements doivent promulguer des lois qui mettent la création de postes de travail et des emplois décents au cœur des programmes politiques nationaux. Ils doivent veiller à ce que les jeunes aient accès au marché du travail ainsi qu'à des fonds et crédits leur permettant de concrétiser leurs idées innovantes.
4. La lutte contre la malnutrition exige des politiques et des lois efficaces. Les parlements doivent veiller à améliorer l'accès à une alimentation saine ainsi que la disponibilité et le coût des aliments sains. Ils doivent aussi souligner, par divers moyens, la nécessité de légiférer pour limiter le marketing de produits alimentaires malsains, pour améliorer l'étiquetage nutritionnel et pour soumettre les aliments et les boissons mauvais pour la santé à des taxes. Ils doivent enfin exercer leurs fonctions parlementaires pour que la nutrition soit valorisée dans les systèmes de santé et pour améliorer la diffusion de l'information aux consommateurs sur la nutrition.
5. Les parlements doivent mettre à profit leurs pouvoirs budgétaire et législatif pour créer un environnement favorable à la prise de mesures contre les changements climatiques, notamment en envisageant des mécanismes pour le financement de ces mesures et pour la prévention des risques de catastrophe. Les parlements ont appelé les États d'Asie du Sud à coopérer davantage et sans attendre afin de renforcer la lutte contre les changements climatiques dans la région et de poursuivre sur la voie d'une société plus durable, mieux adaptée aux aléas du climat et qui ne laisse personne de côté.

Titre :	Séance d'information technique à l'occasion de la 72 ^e Assemblée mondiale de la Santé – <i>De l'engagement à l'action : les parlements font avancer le programme de la CSU</i>
Date :	23 mai 2019
Lieu :	Office des Nations Unies à Genève (Suisse)
Organisateurs :	UIP et OMS
Objectif :	La séance d'information technique visait à souligner l'importance de l'action parlementaire en matière de CSU, à examiner comment les parlements peuvent relever les principaux défis liés à la CSU et à fournir des éléments pour contribuer à l'élaboration de la résolution de l'UIP sur la CSU. Elle visait également à examiner comment cet engagement peut se traduire en actions concrètes aux niveaux national et régional.
Participation :	88 participants (38 % de femmes), dont 23 parlementaires de 12 pays. Secrétaire général de l'UIP et Directeur général de l'OMS (remarques liminaires).
Rapport complet :	s.o.

Principales conclusions et recommandations

La séance d'information technique a mis en avant les éléments suivants sur le rôle des parlements en lien avec la couverture sanitaire universelle (CSU) :

1. Les participants sont convenus du rôle décisif des parlements pour faire avancer l'action menée à l'échelle mondiale dans le domaine de la santé, et en particulier le programme de la CSU. Les parlements sont essentiels dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de législations en faveur de la CSU et de l'allocation de ressources appropriées pour que les priorités nationales en matière de CSU puissent être réalisées.
2. La CSU étant un objectif très complexe, une action commune et multisectorielle ainsi qu'une approche basée sur l'établissement de partenariats aux niveaux national et régional sont nécessaires.
3. Une volonté politique forte est essentielle pour accélérer les progrès vers la réalisation de la CSU, c'est pourquoi l'engagement politique dans ce domaine doit être stimulé. L'UIP prépare une résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Cette résolution proposera des mesures concrètes pour aider les parlements à réaliser la CSU et l'ODD 3 sur la santé.
4. La résolution de l'UIP doit promouvoir une action parlementaire plus efficace en matière de CSU ainsi qu'un meilleur accès à la santé pour les groupes vulnérables. Les populations vulnérables doivent donc être prises en compte dans la mise en œuvre de la résolution et dans la préparation de nouvelles lois sur la CSU.
5. Les institutions parlementaires doivent être renforcées pour que les parlements soient mieux à même de tenir compte de la CSU dans leur travail et à s'acquitter de leurs engagements en matière de santé pour tous. Un nouveau protocole d'accord signé par l'UIP et l'OMS en octobre 2018, lequel renforce et élargit le cadre de la collaboration entre les deux organisations, contribuera à jeter des ponts entre les décideurs politiques et la communauté technique et scientifique.

Objectif stratégique 8 : Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Titre :	<i>Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019 (HLPF)</i>
Date :	15 juillet 2019
Lieu :	Siège de l'ONU, New York (États-Unis d'Amérique)
Organisateurs :	UIP
Objectif :	Contribuer au débat de fond de la session du HLPF et renforcer la volonté politique en faveur des ODD
Participation :	140 parlementaires de 50 délégations nationales
Rapport complet :	https://www.ipu.org/fr/event/forum-parlementaire-loccasion-du-forum-politique-de-haut-niveau-pour-le-developpement-durable-2019-et-reunions-connexes

Principales conclusions et recommandations

- Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la réalisation des ODD, notamment en mettant fortement l'accent sur les inégalités. Toutefois, de nombreux participants ont noté qu'au niveau local, les objectifs mondiaux n'étaient pas suffisamment connus et diffusés. Les commissions parlementaires ne savent pas toujours qu'une loi spécifique contribue à la réalisation des ODD. En règle générale, il faut tenir davantage de réunions comme le forum pour aider les parlementaires à mieux comprendre leur rôle dans la mise en œuvre des ODD.
- Des partenariats internationaux sont nécessaires pour éviter des approches asymétriques s'agissant de la réduction des inégalités. Ces partenariats doivent inclure différentes parties prenantes, en particulier des parlements, des universités, le secteur privé et des ONG.
- Les politiques d'action positive peuvent contribuer à réduire les inégalités, en particulier lorsqu'il est question de discrimination à l'égard des femmes et des minorités. Les parlementaires doivent adopter des lois qui favorisent l'égalité des sexes, en tenant compte des domaines particuliers dans lesquels les femmes et les groupes vulnérables sont laissés de côté.
- Les gens ordinaires ne sont pas suffisamment représentés dans les prises de décisions. L'appropriation des politiques par des intérêts privés, y compris ceux des multinationales, sape le processus démocratique et explique en grande partie pourquoi les mesures prises pour faire face au problème de la montée des inégalités sont globalement modestes.
- La coopération internationale est vitale pour appuyer l'institutionnalisation des ODD au niveau national. Certains parlements n'ont pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs mondiaux et mesurer efficacement les progrès accomplis. C'est particulièrement le cas dans les pays touchés par des conflits et l'instabilité, où des approches plus ciblées sont nécessaires pour intégrer les ODD. Si les partenariats avec les parties prenantes peuvent contribuer à faire progresser les Objectifs, il est nécessaire de régler ces partenariats de manière appropriée, en particulier lorsqu'ils incluent le secteur privé.
- Le succès de l'institutionnalisation des ODD dépend en fin de compte de l'appropriation nationale. La volonté politique et le leadership au sein des parlements sont nécessaires pour établir les priorités en matière d'ODD et demander des comptes aux gouvernements. Au lieu de considérer les ODD comme un fardeau, les parlements doivent les voir comme une occasion d'améliorer la vie de leurs électeurs.
- Les mécanismes de contrôle parlementaire doivent inclure davantage de groupes et de points de vue différents. Les parlements, en tant que représentants du peuple, doivent "passer de la parole aux actes". Une meilleure représentation de tous les électeurs conduit à une action politique plus ciblée, ce qui permet de veiller que personne n'est laissé de côté.